

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR PHILIPPE EGGERTSWYLER, DEPUTE SUPPLEANT (PCSI), INTITULEE "CONSTRUIRE L'ADMINISTRATION DE DEMAIN" (N°2893)

Le Gouvernement répond comme suit aux quatre questions posées.

1. Où en est la réflexion sur la réforme des structures de l'Etat inscrite dans le programme de législature du Gouvernement ?

La mise en œuvre des mesures ou des projets liés à l'axe 6 du programme de législature a débuté. En plus de ces neuf mesures ou projets de la feuille de route, qui n'est pas exhaustive, figurant en pages 34 et 35 du programme gouvernemental de législature, les départements ou les services en ont, dans l'intervalle, proposé quelques autres. On peut citer principalement dans ces mesures, la digitalisation de l'administration ou l'administration sans papier qui sera une mesure phare de la modernisation des structures de l'Etat. La réflexion n'est pas arrêtée et de nouvelles mesures sont susceptibles de s'ajouter à celles figurant dans le programme gouvernemental de législature.

2. La réflexion touche-t-elle tous les secteurs de l'administration jurassienne ?

Si la majorité des mesures citées dans la feuille de route sont sectorielles, l'ensemble des départements sont concernés par au moins une mesure, de même que la grande majorité des unités administratives. Les mesures transversales N° 30 (*Lutter contre l'inflation législative*) et N° 33 (*Introduire une planification stratégique financière sectorielle*) touchent, elles, l'ensemble des départements et des unités administratives. Enfin et surtout, l'introduction de l'administration sans papier concernera à terme toutes les unités administratives.

3. Les premières réformes verront-elles le jour en 2018 comme le précise le programme de législature ?

Trois mesures sont prévues en 2018. Même si la mesure N° 29 (*Réformer le mode d'élection, la composition et le fonctionnement du Parlement*) peut être mise en place indépendamment du résultat de la votation du 18 juin prochain à Moutier, il est préférable de connaître celui-ci avant de lancer les réflexions. La mesure visant à lutter contre l'inflation législative (mesure N° 30) doit normalement débiter d'ici la fin de l'année 2017. Le projet de regrouper sur un seul site le Service des infrastructures est lié à la construction d'un nouveau centre d'entretien cantonal. Le projet de concours d'architecture devrait être lancé à la fin de cette année. Le projet d'administration sans papier débute cette année déjà.

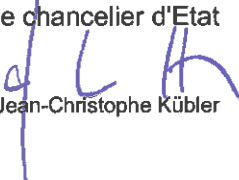
4. Les coûts humains et financiers de cette restructuration ont-ils déjà été chiffrés ?

Pour l'heure, la majorité des projets ou mesures ne sont pas à un stade suffisamment avancé pour en chiffrer les coûts. Le projet d'administration sans papier prévoit deux nouveaux spécialistes au Service de l'informatique. Des mesures s'inscriront dans le fonctionnement normal des services et ne nécessiteront pas de coûts supplémentaires (N° 30, 32 et 33 par exemple). Le Gouvernement est bien conscient de l'immense changement que la digitalisation va entraîner et qu'il va dans ce cadre également veiller à accompagner ce changement via une dotation de poste.

Delémont, le 25 avril 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler